

Le reste des dites Résolutions du Comité ayant aussi été lu séparément, et la question distinctement mise sur chaque, elles ont été séparément accordées unanimement par la Chambre.

Et en conséquence,

RESOLU, que les amendements faits par le Conseil Législatif au *Bill* grossoyé, intitulé, " *Acte qui règle le mode d'obtenir le Bénéfice d'Inventaire*, soient rejetés.

Et alors, sur motion de Mr. Bertbelot, secondé par Mr. Boucher,

La Chambre s'est ajournée.

*Lundi, 22e. Février, 1802.*

CONFORMEMENT à l'ordre, un *Bill* qui pourvoit plus efficacement au règlement de la Police dans les Cités de *Quebec* et de *Montréal* et dans la ville des *Trois Rivières*; et aussi qui étend les règlements de Police, aux autres villes et villages dans certains cas; et qui rappelle les Actes ou Ordonnances y mentionnés, a été lu pour la seconde fois.

Sur motion de Mr. McGill, secondé par Mr. Lester,

ORDONNE, que le dit *Bill* soit référé au Comité au quel a été référée cette partie de la Harangue de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, à la dernière Session, sur les moyens de prévenir les accidents du feu.

RESOLU, que deux Membres, un Représentant du *Bourg des Trois-Rivières*, et un de ceux de la *Cité de Quebec*, soient ajoutés au dit Comité.

OR-